Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260428-D18_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 15
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 12
Abstention : 3

Date de la convocation : 24.04.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ronan LE MENN, Maire.

Présents : LE MENN Ronan, BLEUZEN Guénaëlle, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Christophe PENANEACH, Sophie SALIOU, Denis LE GUILLOU, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Aude LE CORRE, Jean-Luc PETILLON, Pauline HENAFF, Julien CARPENTIER
Excusés :
Absent :
Madame Pauline HENAFF a été nommée secrétaire.

**D_18_2026**

**Vote des taux d'imposition 2026**

Pour rappel, les taux d'imposition votés en 2025 étaient les suivants :
- Taxe d'habitation : 15.20 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 33.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, 9 voix pour, 3 contres et 3 abstentions d'adopter les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation : 15.66 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 34.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.62 %.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Ronan LE MENN

